

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Relatif à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Val de Saône-Dombes

Par arrêté N°2019-10-01 en date du 14/10/2019, le président du syndicat mixte Val de Saône-Dombes, Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Val de Saône-Dombes, arrêté par délibération du comité syndical le 10 juillet 2019.

Par décision n° E19000231 /69 en date du 5 septembre 2019, le président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné un commissaire enquêteur : Monsieur Jean-Paul DENUËLLE.

Cette enquête publique concerne la révision du SCoT Val de Saône-Dombes qui couvre deux communautés de communes (34 communes) : Dombes Saône Vallée (CCDSV) et Val de Saône Centre (CCVSC). Le SCoT Val de Saône-Dombes est un document de planification qui fixe à horizon 2035 des orientations et objectifs concernant notamment l'urbanisme, l'habitat, le développement économique et commercial, la préservation de l'environnement, les transports, l'agriculture, la transition énergétique etc. Ces orientations sont ensuite traduites dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux.

Préalablement à son adoption par le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône-Dombes, le projet de SCoT est soumis à une enquête publique qui se déroulera **du mercredi 6 novembre 2019 à 9 h 00 au vendredi 6 décembre 2019 à 18 h 00**.

Le dossier soumis à l'enquête comprend le projet arrêté du SCoT. Il se compose d'un rapport de présentation, scindé en 2 tomes et comprenant notamment une évaluation environnementale, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, d'un Document d'Orientations et d'Objectifs, d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial, des annexes et du bilan de la concertation. Le dossier d'enquête publique comprendra également les avis des personnes publiques associées réceptionnés par le syndicat mixte Val de Saône-Dombes, celui de l'autorité environnementale et une annexe constituée d'un recueil de pièces administratives.

Le siège du syndicat mixte Val de Saône-Dombes, Parc Visiosport, 166 Route de Francheleins, 01090 MONTCEAUX est désigné comme étant le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Le dossier d'enquête publique du projet de révision du SCoT Val de Saône-Dombes sera consultable :

- **en version informatique** sur le site internet du SCoT Val de Saône-Dombes <http://www.scot-saonedombes.fr/scot-vsd.html>, et sur le registre dématérialisé suivant : <https://www.registredemat.fr/enquetepublique-scotvaldesaonedombes>

- **en version papier** dans les 6 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège du syndicat mixte Val de Saône-Dombes, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- **sur le registre dématérialisé,**

- **sur les registres d'enquête papier** établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles dans les 6 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous,

- **par courrier postal** à l'attention du commissaire enquêteur au siège du syndicat mixte Val de Saône-Dombes, à l'adresse mentionnée dans le tableau ci-dessous,

- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : [enquetepublique-scotvaldesaonedombes@registredemat.fr](mailto:enquetepublique-scotvaldesaonedombes@registredemat.fr)

Le commissaire enquêteur tiendra également des permanences, pour recevoir les observations orales ou écrites sur le projet de SCoT, aux lieux, jours et horaires définis dans le tableau ci-dessous :

Lieux de consultation du dossier d'enquête publique	Adresses	Jours et horaires d'ouverture au public pour consulter le dossier d'enquête publique	Jours et horaires des permanences du Commissaire enquêteur
Syndicat mixte Val de Saône-Dombes	Parc Visiosport 166 Route de Francheleins 01090 Montceaux	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Vendredi 8 novembre 2019 de 14h00 à 17h00
Communauté de communes Dombes Saône Vallée	627 Route de Jassans BP 231 - CS 60231 01602 Trévoux	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00	Vendredi 15 novembre 2019 de 14h00 à 17h00
Mairie de Montmerle-sur-Saône	35 rue de Lyon 01090 Montmerle-sur-Saône	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 Samedi de 9h00 à 12h00	Vendredi 22 novembre 2019 de 14h00 à 17h00
Mairie de Trévoux	Place de la Terrasse 01600 Trévoux	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h30 à 18h00 Samedi de 9h00 à 12h00	Samedi 23 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
Mairie de Thoissey	8 Rue de l'Hôtel de ville 01140 Thoissey	Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 Lundi, mercredi et vendredi de 16h00 à 17h45	Judi 28 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
Mairie de Savigneux	Rue de l'Église 01480 Savigneux	Lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 16h00 Vendredi de 9h00 à 11h30 Samedi de 9h00 à 11h00	Samedi 30 novembre 2019 de 9h00 à 11h00

Les observations adressées par courrier postal, par voie électronique ainsi que celles reçues sur les registres papier des différents lieux d'enquête seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège du syndicat mixte. Elles seront également annexées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, à la Préfecture de l'Ain, au siège du syndicat mixte Val de Saône-Dombes, dans les lieux d'enquête publique et au siège des deux intercommunalités membres, aux jours et horaires habituels d'ouverture, hors jours fériés et fermeture exceptionnelle, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site internet du SCoT et sur le registre dématérialisé. Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication de ces pièces au syndicat mixte Val de Saône-Dombes.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT Val de Saône-Dombes, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et au cours de l'enquête publique, sera approuvé par délibération du Comité syndical.

Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès du syndicat mixte Val de Saône-Dombes, à l'adresse suivante :

Syndicat mixte Val de Saône-Dombes, Parc Visiosport, 166 Route de Francheleins, 01090 MONTCEAUX

Des informations sur cette enquête peuvent également être obtenues par courriel à l'adresse suivante : [syndicatmixtevaldesaone@orange.fr](mailto:syndicatmixtevaldesaone@orange.fr)

Le dossier d'enquête publique ainsi que les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête, en s'adressant au syndicat mixte.